

01.04.2019

PAX FONDS-PORTFOLIO RENDEMENT CIBLE

Classe de risque

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Chiffres clés

Stratégie d'investissement	Défensive-flexible
Benchmark	aucune restriction
Monnaie de référence	CHF
Portfolio manager	BEVAG Better Value AG
Total des actifs	45.96 mio.
Commission de gestion du portefeuille	0.10% par trimestre
TER (Total Expense Ratio)	1.07% par an
Commission d'émission	1.00%
Date d'émission	01.12.2016

Politique d'investissement

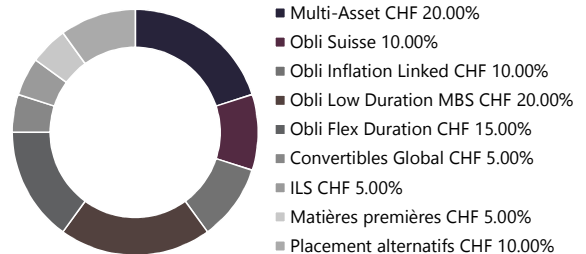
Le portefeuille Pax Fonds-Portfolio rendement cible, a pour but d'aboutir à une croissance continue et modérée en francs suisses, dépassant les rendements monétaires à moyen terme. A cet effet, nous investissons avec flexibilité dans diverses catégories de placement (multi-asset), stratégies de placement (multi-stratégie) et différents gestionnaires (multi-gestionnaire). Des effets de diversification peuvent ainsi être exploités à différents niveaux, ce qui soutient l'objectif d'une amélioration continue de la performance. La couverture étendue contre les risques de change face au franc suisse relève également de cette approche du contrôle des risques.

Les principales positions

En %

Nordea 1 Low Dur Covered Bd	20.00%
Robeco QI Gl Dyn Duration CHF	15.00%
Pictet (CH) CHF Bonds Tracker	10.00%
Nordea-1 Stable Return HBI CHF	10.00%
Man AHL Diversified DNR H CHF	10.00%
FISCH MultiAsset Manta BC2	10.00%
AXA WF Glbl Inflation Bd CHF	10.00%
Twelve Insurance Best Ideas CHF	5.00%
Pictet - Physical Gold - I dy CHF	5.00%
LO Funds - Conv Bd SH (CHF) IA	5.00%

Structure du portefeuille

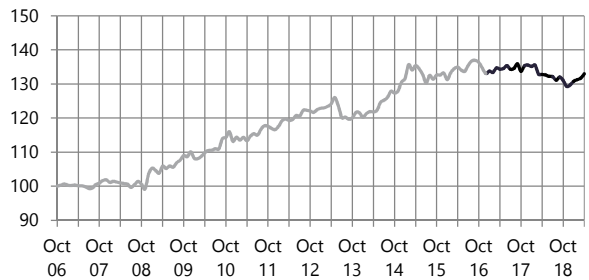


Structure monétaire



Performance en CHF (commissions déduites)

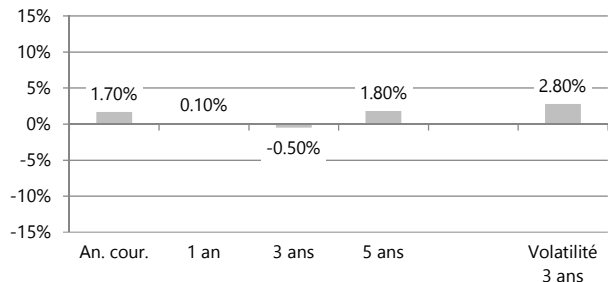
Indexée



Du 1.10.2006 au 1.12.2016 backtest. A partir du 1.12.2016 valeurs effectives.

Performance / Volatilité

En % par an



Du 1.10.2006 au 1.12.2016 backtest. A partir du 1.12.2016 valeurs effectives.

Pax
Aeschenplatz 13
CH-4002 Bâle

Tél +41 61 277 66 66
Fax +41 61 277 64 56
info@pax.ch
www.pax.ch

Les présentes explications sont données à titre d'exemple. Les droits et obligations découlent uniquement des dispositions légales, de la police, du projet et des Conditions générales d'assurance (CGA).